

## **COVID-19 – Procédures et consignes en lien avec le télétravail et bonification du PAE pour les salariés temporaires**

La situation concernant COVID-19 évolue rapidement. En conséquence, la page d'information destinée aux employés et employées est mise à jour **en continu** à [www.ville.levis.qc.ca/employes](http://www.ville.levis.qc.ca/employes).

Nous vous invitons donc à **consulter et à rafraîchir périodiquement la page** afin d'obtenir les informations actualisées.

### **Voici les informations ajoutées ou mises à jour le 19 mars, à midi**

Ajouts relatifs à la mesure spéciale de télétravail :

- Consignes relatives à l'utilisation des équipements de la Ville en télétravail
- Consignes relatives à l'utilisation d'un ordinateur personnel en télétravail
- Procédures de connexion à distance
- Procédures pour la prise des messages vocaux à distance

Ajout dans la foire aux questions :

- Ajout des salariés temporaires au Programme d'aide aux employés, voir *Si vous vivez du stress ou de l'anxiété?*
- Information concernant l'auto-surveillance, l'auto-isolement et l'isolement pour la COVID-19

### **Rappel : ligne téléphonique et courriel dédiés pour les employés**

Une ligne téléphonique et une adresse de courriel ont été mises en place pour vous. Pour toute question, commentaire ou préoccupation quant à la situation, vous êtes invités à composer le **418 835-8299** ou à écrire à [infocovid19@ville.levis.qc.ca](mailto:infocovid19@ville.levis.qc.ca). Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

### **Affichage**

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail des membres du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique.

Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.